

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH/JYV/RM/MA N° 2024 – 310

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

DECIDE

Article 1^{er} : Est admis à concourir au concours externe des Ingénieurs de Recherche n°7 BAP E
" Chef de projet ou expert en ingénierie des systèmes d'information ", le candidat dont le nom suit :

BEN GHALI

Mehdi

Article 2nd : Est admis à concourir sous réserve au concours externe des Ingénieurs de Recherche n°7 BAP E
" Chef de projet ou expert en ingénierie des systèmes d'information ", le candidat dont le nom suit :

GODEST

Vincent

Fait à Paris, le

Pour le Directeur du Département des
Ressources Humaines

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE